

Les nouvelles de Chevenoz



Bulletin d'informations municipales n° 15 – Mai 2019



Le mot du



maire

Lors du dernier congrès national des maires en novembre 2018, le président de la république affirmait avoir maintenu le niveau de la DGF (*Dotation Globale de Fonctionnement*) versée aux communes. Or, il n'en est rien car les chiffres parlent d'eux-mêmes :

➤ versé en 2012 : **93 480 €**
(dernière année avant le nouveau régime instauré par le président précédent, François HOLLANDE)

➤ versé en 2019 : **28 335 €**,

soit **65 145 € de moins ! (- 69,7 %)**.

C'est énorme pour une commune telle que la nôtre, aux ressources déjà limitées. D'autant plus que dans le même temps, nous avons mis en place de nouveaux services, cantine scolaire et garderie périscolaire, qui ont coûté à la commune près de **30 000 €** en 2018, ce qui correspond pratiquement au montant de la DGF. Voyez ce qu'il nous reste pour faire vivre notre village et pour réaliser un tant soi peu de dépenses d'investissement.

Si ce mouvement continue, le maire et son conseil municipal ne seront là plus que pour faire face aux dépenses de fonctionnement et approuver les décisions prises au niveau intercommunal.

Comment dans ces conditions trouver des citoyens motivés pour assumer les fonctions d'élus à l'avenir ? C'est notre démocratie locale qui est en péril.

Je vous informe d'ores et déjà que je ne me représenterai pas aux élections municipales de mars 2020, pour le simple motif que je souhaiterais à mon tour pouvoir profiter de ma retraite !

L'exercice de ce mandat a été un moment passionnant mais très prenant et force est de constater qu'être retraité est un atout pour

assumer toutes les contraintes inhérentes à cette fonction et assister aux (*de plus en plus*) nombreuses réunions intercommunales.

Je tiens à remercier les conseillers et les adjoints pour leur participation à la réalisation des objectifs que nous nous étions fixés, et particulièrement Pierre MERCIER-GALLAY et Paul CHARLES, sur qui j'ai pu compter en toutes circonstances.

Avant mon départ, je tiens aussi à saluer l'excellent travail réalisé par tous les agents communaux avec une conscience professionnelle exemplaire et sans qui rien ne pourrait fonctionner dans la commune au quotidien compte tenu de la multitude des services rendus. (*Gestion du réseau d'eau potable, services périscolaires, entretien et nettoyage des bâtiments, déneigement, entretien de la voirie, du cimetière et des espaces verts, secrétariat de mairie et accueil du public, etc ...*).

Je ne peux que conseiller à mon futur successeur (homme ou femme) et à son conseil municipal de s'appuyer en toute confiance sur cette équipe de collaborateurs qui sont entièrement dévoués au service de la population, et également de les respecter, d'autant plus que remplir toutes ces tâches n'est pas toujours évident, ni valorisant.

Une pensée aussi pour les enseignants que je remercie pour leur travail indispensable à la formation de nos futurs citoyens !

Merci enfin à vous tous, Chevenards, pour la confiance exprimée lors des élections de 2014, en espérant ne pas vous avoir trop déçus, sachant qu'on ne peut jamais faire plaisir à tout le monde !



Votre maire,
Michel BUFFET.

Les gros travaux réalisés durant le mandat

A l'approche de la fin du mandat qui nous a été confié, il nous a paru intéressant d'établir un récapitulatif des travaux réalisés de 2014 à 2018, ceci sans avoir bouleversé les équilibres budgétaires ni augmenté la fiscalité.



Objet de la dépense	Montant
Construction du réservoir de la Gaillère	407 607,42 €
Travaux de voirie	233 727,01 €
Travaux sur bâtiments scolaires (<i>dont terrain de jeux</i>)	272 375,60 €
Extension de la station d'épuration	188 870,16 €
Réfection de la conduite d'eau du Fion	182 061,27 €
Piste forestière du Plan des Prots	114 603,60 €
Acquisition de la « maison des sœurs »	65 000,00 €
Achats de matériels techniques ou de voirie	53 337,54 €
Installations de voirie (<i>feux, ralentisseurs, glissières, etc ...</i>)	36 329,04 €
Aménagement du cimetière	33 069,84 €
Travaux d'électrification	31 099,21 €
Réalisation d'un accès handicapés à la mairie	26 676,64 €
Achats matériels de bureau ou informatique (<i>école, mairie</i>)	17 618,61 €
Mise en place de la numérotation des rues	15 045,34 €
Construction d'un collecteur d'eaux pluviales au Fion	14 753,55 €
Achats de terrains pour protection des captages d'eau	11 516,17 €
Réfection partielle de conduites d'eau suite à détérioration	10 268,22 €
Achats de compteurs d'eau	8 360,16 €
Travaux dans les bois et forêts	5 312,25 €
Réalisation d'un accès handicapés à l'église	4 947,20 €
TOTAL GENERAL	1 669 885,15 €

Au conseil, en bref ...

ATTRIBUTION DE COMPENSATION

La commune de CHEVENOZ, concernée par une évaluation des charges dérogatoire, en particulier concernant la compétence « assainissement », qui ne fera l'objet d'une retenue sur l'attribution de compensation que sur une durée de 3 ans, délibère sur l'attribution de compensation versée par la CCPEVA.

Celle-ci s'élève à **43 141,00 €** jusqu'en 2019 et sera bonifiée en 2020 du coût de la compétence assainissement collectif qui ne sera plus retenue. *(Cela représente un montant de 40 469,00 € supplémentaire).*

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION ET DES TARIFS COMMUNAUX

Le conseil municipal décide de **ne pas augmenter les taux des taxes directes locales pour 2018.**

D'autre part, les tarifs communaux, y compris ceux de l'eau potable, **ne subissent aucune augmentation cette année.**

DEVIS DIVERS

En prévision des budgets 2018 et en vue d'obtenir les subventions éventuelles, le conseil municipal, après appel à la concurrence, a retenu les devis ou propositions qui suivent :

○ entretien de la voirie :	15 916,00 € HT (19 099,20 € TTC)
○ mise en place de feux tricolores au carrefour de l'école :	33 437,60 € HT (40 125,12 € TTC)
○ création d'un plateau surélevé au Crêt (ralentisseurs) :	16 103,90 € HT (19 324,68 € TTC)
○ remplacement des revêtements de sols de deux classes :	6 468,95 € HT (7 762,73 € TTC)
○ peinture des murettes autour du terrain de jeux :	2 070,00 € HT (3 484,00 € TTC)

REFECTION DES SOLS DE DEUX CLASSES A L'ECOLE

Le remplacement des revêtements de sol de deux classes a été réalisé durant les vacances scolaires d'été.

Ceux-ci étaient en effet d'origine, soit une trentaine d'années, et il devenait de plus en plus fastidieux de les nettoyer correctement.

AGRANDISSEMENT DE L'ECOLE

Le maire présente au conseil municipal le projet d'agrandissement de l'école primaire, qui consiste à la création d'une nouvelle salle de classe et de nouveaux locaux sanitaires.

Le coût estimatif des travaux, établi par les soins d'un architecte agréé, s'élève à **351 000,00 € HT (421 200,00 € TTC)**.

Le maire demande au conseil s'il accepte ce projet, sachant que ces travaux pourront être subventionnés dans le cadre du FDDT (Fonds départemental pour le développement des territoires) ainsi que dans le cadre de la DSIL (*Dotation de soutien à l'investissement local*).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- accepte le projet d'agrandissement de l'école primaire selon le montant estimé ;
- charge le maire de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre du FDDT 2018 (*Fonds départemental pour le développement des territoires*) et dans le cadre de la DSIL (*Dotation de soutien à l'investissement local*), versée par l'Etat.

VOTE DES BUDGETS DE L'ANNEE 2018

Le conseil municipal adopte le budget primitif principal de l'année 2018, équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

➤ fonctionnement	=>	730 000,00 €
➤ investissement	=>	335 000,00 €
➤ soit un total de	=>	1 065 000,00 €

(Les principales dépenses d'investissement prévues à ce budget sont l'agrandissement de l'école et la sécurisation routière au carrefour de l'école et au hameau du Crêt).

Le conseil municipal adopte également le budget primitif du service de l'eau de l'année 2018, équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

➤ exploitation	=>	120 000,00 €
➤ investissement	=>	165 000,00 €
➤ soit un total de	=>	285 000,00 €

(Les principales dépenses d'investissement prévues à ce budget sont la télégestion et le traitement des réservoirs d'eau potable de Prébuza et du Mont ainsi que la 3ème tranche du remplacement de la conduite d'eau potable au hameau du Fion).

BILANS DES SERVICES PERISCOLAIRES 2017-2018

les bilans financiers des services périscolaires concernant l'exercice 2017-2018 sont présentés et font apparaître un reste à charge pour la commune de **22 176 €** concernant la cantine et de **7 410 €** concernant la garderie, soit un total de **29 586 €**.

Budget principal

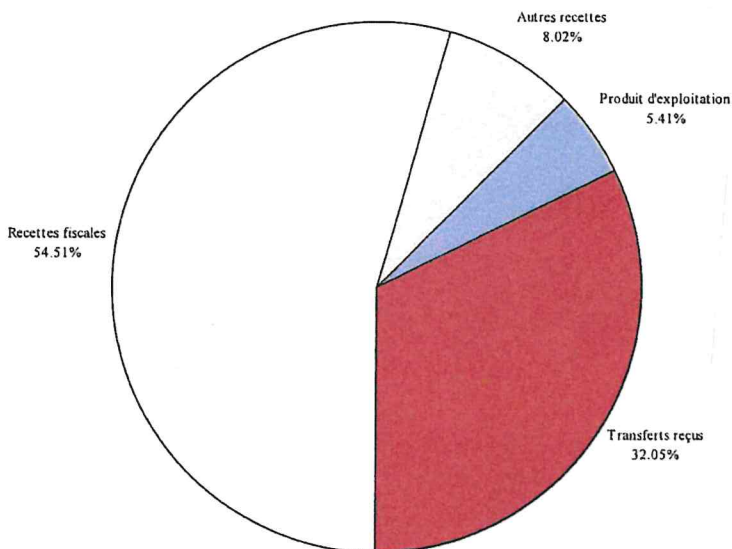
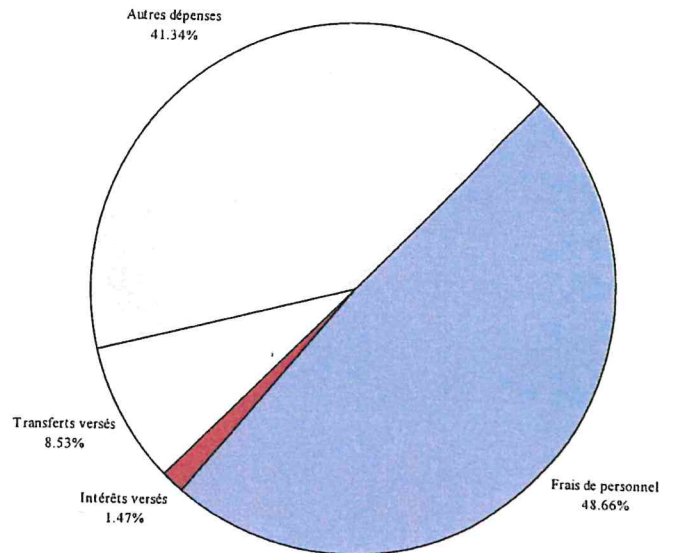


2018

Dépenses de fonctionnement

Achats et fournitures →	65 090,48 €
Services extérieurs →	107 701,54 €
Taxes foncières →	6 988,00 €
Frais de personnel →	275 899,40 €
Indemnités des élus →	31 389,48 €
Autres charges →	50 725,98 €
Charges financières →	29 189,13 €
Opérations d'ordre →	4 800,00 €

TOTAL → 571 784,01 €



Recettes de fonctionnement

Produits des services →	38 882,77 €
Impôts et taxes →	331 333,92 €
Dotations →	194 857,66 €
Produits divers →	38 014,21 €
Opérations d'ordre →	4 800,00 €
Excédent reporté de 2017 →	154 646,97 €

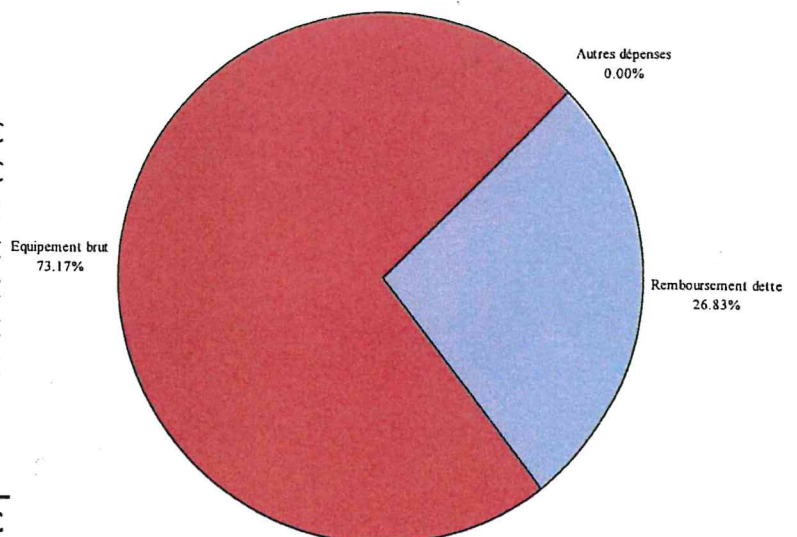
TOTAL → 762 535,53 €

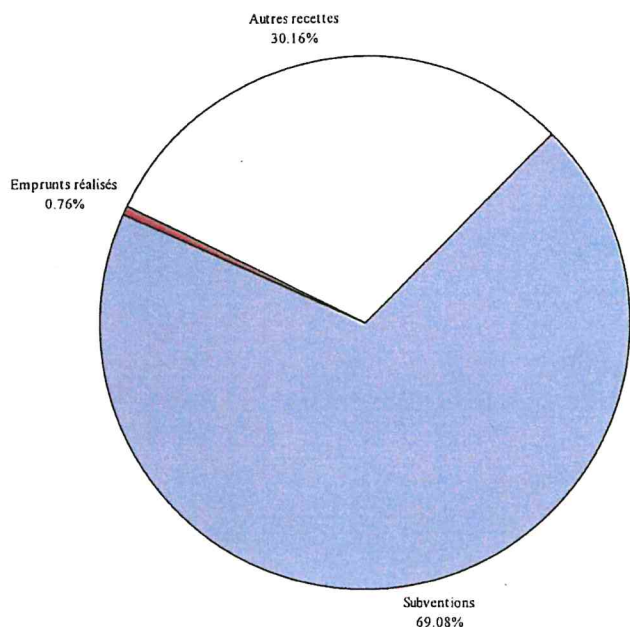
Soit un excédent de fonctionnement de **190 751,52 €**

Dépenses d'investissement

Installations de voirie →	30 074,42 €
Matériel de déneigement →	22 818,00 €
Achat de mobilier →	11 218,60 €
Accès handicapés mairie →	8 817,74 €
Revêtements de sols de l'école →	5 865,31 €
Matériel informatique école →	5 079,60 €
Matériels divers →	1 966,15 €
Remboursement des emprunts →	31 469,73 €
Déficit reporté de 2017 →	98 700,29 €

TOTAL → 216 009,84 €





Recettes d'investissement

Remboursement TVA →	14 616,00 €
Taxe aménagement →	17 220,59 €
Subventions →	95 811,85 €
Cautions reçues →	1 047,28€
Opérations d'ordre →	4 800,00 €
Excédent capitalisé de 2017 →	9 998,89 €
TOTAL →	143 494,61 €

Soit un déficit d'investissement de **72 515,23 €**
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE → 118 236,29 €.

Subventions attribuées en 2018

Organisme ou association bénéficiaire	Montant
1. Association Sportive de Vacheresse et Chevenoz	4 265,67 €
2. Ski club de Chevenoz	1 000,00 €
3. Anim'Ehpad	960,00 €
4. Ecole de musique de Vacheresse	650,00 €
5. Amicale des Parents d'élèves de Chevenoz	500,00 €
6. Harmonie municipale de Vacheresse	500,00 €
7. Amicale des sapeurs-pompiers du Haut Gavot	400,00 €
8. Club V.T.T. Pays de Gavot	300,00 €
9. Secours en montagne	250,00 €
10. Association des A.F.N. de Chevenoz	200,00 €
11. Ski nordique du Chablais	200,00 €
12. Club des Aînés	170,00 €
13. Association « La Lyre Paroissiale »	150,00 €
14. Amicale des donateurs de sang de Vacheresse et Chevenoz	150,00 €
15. Randonnée Rose du Val d'Abondance	100,00 €
16. MUTAME Savoie Mont-Blanc	78,00 €
17. Souvenir Français	50,00 €
18. Bleuet de France	30,00 €
TOTAL	9 953,67 €

BUDGET



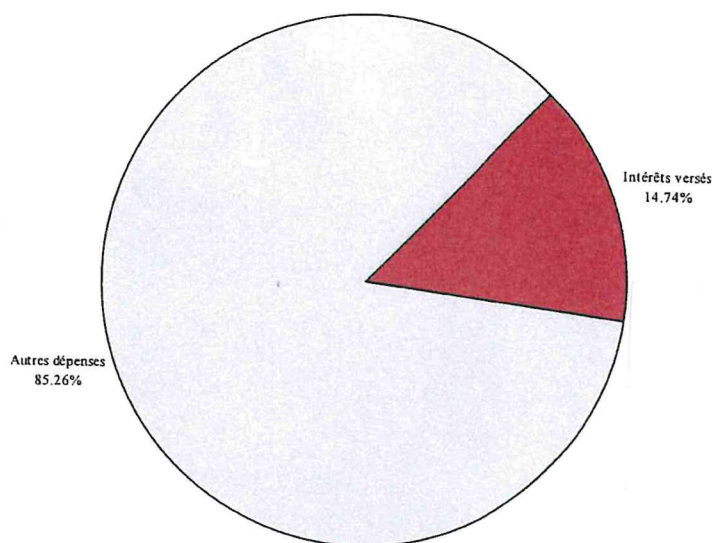
EAU 2018

Dépenses d'exploitation

Charges à caractère général →	8 931,38 €
Amortissements →	31 896,68 €
Intérêts des emprunts →	5 102,05 €
Redevances Agence de l'Eau →	20 578,00 €
TOTAL →	66 508,11 €

Recettes d'exploitation

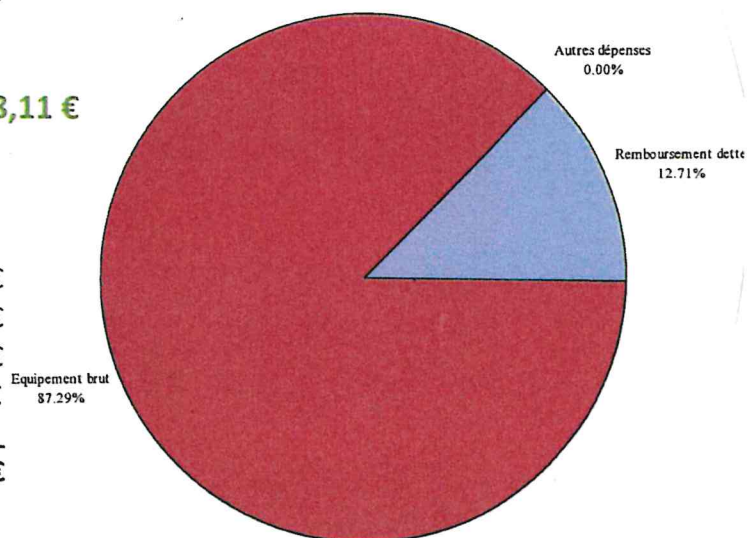
Vente d'eau →	57 502,86 €
Redevances →	12 881,95 €
Amortissements subventions →	13 741,64 €
Droits de branchements →	2 971,10 €
Excédent reporté de 2017 →	34 118,67 €
TOTAL →	121 216,22 €



soit un excédent d'exploitation de **54 708,11 €**

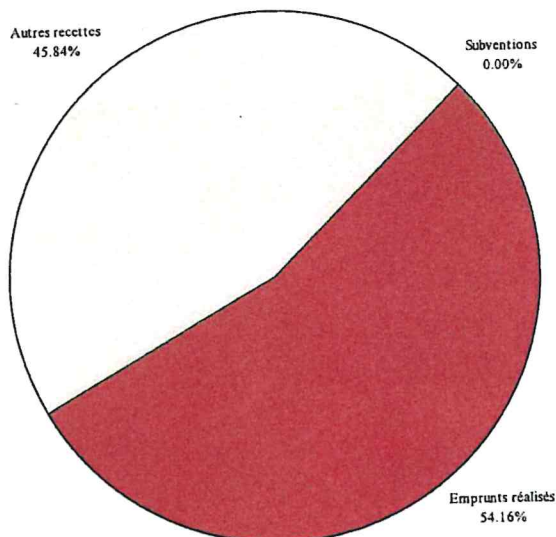
Dépenses d'investissement

Capital des emprunts →	14 355,00 €
Amortissements subventions →	13 741,64 €
Conduite d'eau Le Fion →	91 991,34 €
Autres travaux sur réseau d'eau →	6 570,67 €
TOTAL →	126 658,65 €



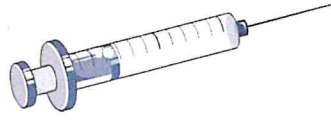
Recettes d'investissement

Remboursement TVA →	38 088,00 €
Emprunt →	45 000,00 €
Amortissements →	31 896,68 €
Excédent reporté de 2017 →	4 701,80 €
TOTAL →	119 686,48 €



soit un déficit d'investissement de **6 972,17 €**

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE → 47 735,94 €.



Pîques de rappel

Nous nous voyons malheureusement dans l'obligation de rappeler les recommandations suivantes, ces problèmes revenant de façon récurrente !



ELAGAGE

Nous vous rappelons la nécessité avant la saison d'hiver d'élaguer vos propriétés de tous branchages susceptibles de gêner les agents communaux lors des opérations de déneigement.

En cas de chutes de neige, pensez également à garer tous vos véhicules pouvant obstruer la voie publique.



ARRETE N° 16/2015 INTERDISANT LA DIVAGATION DES CHIENS

Article 1 - Tout propriétaire de chien doit tenir son animal en laisse sur les voies, parcs et jardins publics, à l'intérieur de l'agglomération.

Article 2 - Les propriétaires d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Article 3 - Tout chien errant trouvé sur la voie publique pourra être conduit sans délai à la fourrière.

Article 4 - Les infractions au présent arrêté sont passibles d'amende.

Article 5 - Mr le commandant de Gendarmerie d'ABONDANCE est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera transmise à Mr le sous-préfet de l'arrondissement de THONON-LES-BAINS.



ARRETE N° 13/2016 PORTANT REGLEMENTATION DES BRUITS DE VOISINAGE

Article 1 – Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

Les travaux, notamment de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises tels que tondeuses à gazon, débroussailleuses, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques (liste non exhaustive) ne peuvent être effectués que :

- du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 20 h ;
- le samedi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h.

L'utilisation de ces outils ou appareils est formellement interdite les dimanches et jours fériés.

Article 2 - Mr le commandant de Gendarmerie d'ABONDANCE est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera transmise à Mr le sous-préfet de l'arrondissement de THONON-LES-BAINS.

La vie communale

RANDO ROSE

Nous adressons nos vifs remerciements et nos sincères félicitations aux organisateurs de la manifestation « *Rando Rose* » d'octobre 2018.



Grâce à une participation en hausse cette année encore puisque **870** personnes ont participé, l'association du même nom a pu remettre un chèque de **8 650 €** à l'association **Seins Léman Avenir**, qui contribuera à l'achat d'un échographe mammaire par les hôpitaux du

Léman, et un de **4 000 €** au **Comité Féminin du Dépistage du Cancer du Sein**.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Les opérations de recensement de la population de l'année 2019 sont achevées et ont livré leur verdict. Le village de CHEVENOZ compte désormais **665 habitants** au lieu de **586** en 2014, soit une augmentation de **13,5 %**. (*Ces chiffres ne sont pas les chiffres légaux de population, lesquels ne seront effectifs que dans 2 ans*).

Dans le même temps, les résidences secondaires sont passées de 77 à 61, soit **16** devenues résidences principales grâce à l'arrivée d'une nouvelle et jeune population, donc une bonne nouvelle pour l'école ! Une nouveauté cette année, avec la possibilité de répondre par internet.

Cette offre a connu un succès avec **56 %** des bulletins transmis contre 44 % par papier.

Evolution depuis 1968 :

- **374 habitants en 1968**
- **375 habitants en 1975**
- **359 habitants en 1982**
- **425 habitants en 1990**
- **502 habitants en 1999**
- **560 habitants en 2009**
- **586 habitants en 2014**
- **665 habitants en 2019**

Soit **+ 78 % en 50 ans**.



URBANISME

Dossiers d'urbanisme instruits et acceptés en 2018 :

- 11 permis de construire
- 30 certificats d'urbanisme
- 22 déclarations préalables dont :
 - 4 divisions foncières
 - 2 abris voitures ou garages
 - 3 abris de jardin ou abris à bois
 - 1 pour pose de panneaux solaires
 - 1 pour pose d'une véranda
 - 11 pour travaux divers (*fenêtres, façades, portes, vélux, etc ...*).



Nous rappelons que l'instruction d'une grande partie de ces documents est désormais assurée par la CCPEVA et non plus par les services de l'Etat. Ces prestations de services ne sont malheureusement plus gratuites et leur coût s'est élevé à **3 096 €** en 2018.

CROIX DE LA TRECHE

Au mois d'octobre dernier, l'alpage du Chesnay a été pourvu d'une nouvelle croix à la pointe de La Trêche. Signe de la protection, la croix s'impose sur la plupart des sommets du Chablais, s'inscrivant ainsi dans la tradition locale.

Soucieux de la faire perdurer, des habitants de Chevenoz ont décidé de remplacer la précédente endommagée. Une fois taillée et le socle installé, la croix a été posée par Yves et Paul CHARLES, Simon GALLAY, Maurice SACHE, Michel et Sébastien VERNAZ-PIEMONT. Le diacre Daniel LEBRASSEUR l'a bénite. Elle protège désormais le village et les chalets qu'elle surplombe. (*Avec l'aimable autorisation du « Dauphiné Libéré »*).

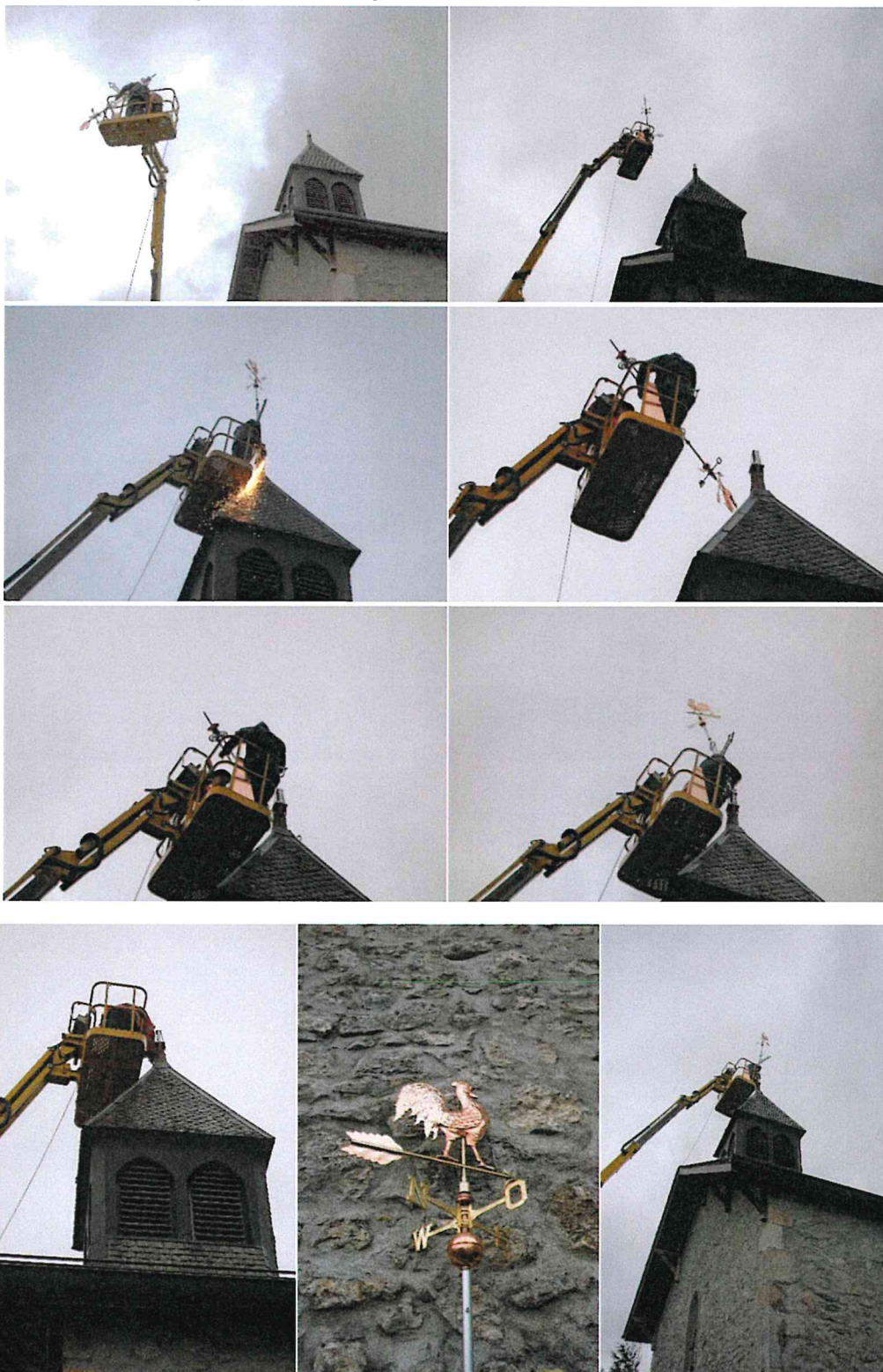


Chapelle du Fion : le coq est de retour !

Grâce à votre générosité, la somme de **518 €** a été récoltée et a permis l'acquisition du nouveau coq. (400 € + fournitures diverses 76 €).

Ce sont Christophe LAUSENAZ et Claude ROSSET de l'entreprise MECATECHNIX du BIOT qui se sont chargés de l'installation, tâche qui exigeait des compétences acrobatiques ! Même les photographes des journaux locaux « **Le Messager du Fion** » et « **Le Fion Libéré** » étaient présents pour immortaliser l'évènement !

Le pot de l'amitié a ensuite été offert par le comité d'organisation pour conclure cette sympathique inauguration. Une bénédiction a eu lieu ultérieurement à l'occasion de la fête de la Saint-François, au mois de janvier 2019.



Un nouveau service : le portage des repas

Le portage des repas est un service réservé aux habitants de la vallée d'Abondance.

Il consiste à fournir des repas au domicile des personnes âgées afin d'assurer un maintien à domicile.

C'est un service souple et pratique, que vous pouvez utiliser pour quelques jours ou pour une longue durée.

COMPOSITION DES MENUS

Les repas sont confectionnés à l'EHPAD par des cuisiniers qualifiés et confirmés et conditionnés dans des barquettes thermoscellées.

Un plateau repas est composé :

- du déjeuner → une entrée, un plat, un fromage ou un laitage, du pain et un dessert ;
- du dîner → un potage, un plat léger, un fromage ou un laitage, un pain et un dessert.

OBJECTIFS

- Offrir une alimentation équilibrée ;
- permettre une vie sociale ;
- reculer les limites d'un placement en institution ;
- soulager les usagers d'une activité quotidienne parfois difficile à effectuer.

TARIFS

Le tarif est de **9,50 €** par plateau, transport compris.

Si vous êtes titulaire de l'A.P.A.A., vous pouvez bénéficier d'une aide du département.

Une facture mensuelle est adressée à chaque usager et est à régler par chèque à l'ordre du Trésor Public.

LIVRAISON

Les repas sont livrés à votre domicile par un agent de l'EHPAD qui vous apportera toutes les informations nécessaires, qui vérifiera avec vous les dates de péremption des produits et vous apportera soutien et chaleur.

Les plateaux sont acheminés par un véhicule aménagé pour le transport des produits alimentaires en référence aux textes réglementaires et avec l'autorisation des services vétérinaires.

HORAIRES

Les menus sont livrés 5 jours sur 7, entre 8 h 30 et 12 h 30.

Les jours de livraison se répartissent comme suit :

- le lundi → repas du lundi
- le mardi → repas du mardi
- le mercredi → repas du mercredi
- le jeudi → repas du jeudi
- le vendredi → repas du vendredi
- le samedi → repas du samedi et du dimanche.

Pour toute inscription et demande de renseignements, contacter le secrétariat de l'EHPAD, du lundi au vendredi, de **8 h 30 à 12 h 00** et de **13 h 30 à 17 h 00**.
Téléphone : **04 50 73 05 24**.

Adresse courriel :

accueil@ehpadhautchablais.fr



Vie associative : Amicale des parents



d'Elèves

L'APE (Amicale des Parents d'Elèves) de l'Ecole de Chevenoz permet de financer les activités scolaires proposées aux 59 élèves de la commune (18 en maternelle, 19 en CP/CE1/CE2 et 21 en CE2/CM1/CM2). Les transports étant pris en charge par la Mairie.

Le bureau a été légèrement modifié à la rentrée 2018 lors de l'assemblée générale. Il est composé de 4 mamans et 1 papa qui sont pleins de ressources et de motivation pour faire vivre l'APE, et ont derrière eux plusieurs parents actifs toujours présents pour les aider pendant les manifestations.

Comme chaque année, les enfants ont participé à des séances de cinéma, à plusieurs spectacles, à une semaine de cours de ski de fond pour les classes de primaires, et plusieurs sorties à la patinoire de BERNEX pour les maternelles.

Au mois de juin les élèves de CP/CE1/CE2 partiront en classe de voile aux lacs des llettes à SALLANCHES.

A la fin de l'année scolaire dernière, toute l'école est allée passer une journée aux Aigles du Léman et les maternelles ont visité la Ferme Agricole à SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS.

Afin de trouver les fonds nécessaires à toutes ces activités, l'APE organise différents événements pour récolter le maximum d'argent. Soit par le biais de ventes, comme celle des chocolats Jeff de Bruges, soit par la mise en place de manifestations, ce qui représente le plus gros du « travail » de l'APE :

- ✦ **la soirée du Beaujolais Nouveau**, jouant sur le thème guinguette/ fête de village pour sa quatrième édition en novembre 2018 ;
- ✦ **la St Francois**, qui malgré le froid et la neige rassemble chaque année bon nombre de villageois autour d'un verre de vin chaud devant la chapelle du Fion ;
- ✦ **la fête de la St Patrick** imaginée par l'ancien bureau il y a déjà 7 ans, a eu lieu à la mi-mars avec la présence d'un groupe de musique celtique « Menez band » et continue d'attirer les habitants de la vallée.

Année après année l'APE essaye de maintenir un budget suffisant à la réalisation d'un contexte scolaire agréable et enrichissant pour les enfants de la commune, et cela avec toute l'énergie dont sont capables des parents pour le bien-être de leurs enfants.



Sortie Aigles du Léman



Sortie ski de fond



Sortie ferme pédagogique

Vie associative :

Club Sportif Vacheresse/Vallée d'Abondance



Pour cette saison 2018-2019, le Club Sportif Vacheresse Vallée d'Abondance accueille près de 120 jeunes de 5 à 17 ans dans ses nouveaux vestiaires au stade de La Revenette à VACHERESSE. Nous évoluons également au complexe de Sous le Saix à LA CHAPELLE D'ABONDANCE.

Pour la première année, nous avons pu inscrire une équipe de filles (U15) dans un championnat 100% féminin.

Le club continue de faire vivre un projet né il y a 5 ans avec le club picard de SAINT-RIQUIER. En effet, nous avons reçu une délégation picarde d'une trentaine de personnes du 15 au 19 avril.

Les jeunes ainsi que leurs accompagnateurs ont ainsi pu bénéficier de cours de ski avec les moniteurs de LA CHAPELLE sur le domaine de Pré La Joux à CHATEL.

Nos visiteurs étaient hébergés dans les familles de la vallée et nous avons pu partager notre passion commune du foot.

Pour la dernière soirée, nous avons été accueillis à la salle de la Châtelaine sur la commune de CHATEL pour la traditionnelle raclette sans oublier la remise de médailles attendue et méritée par nos jeunes skieurs.

A notre tour nous rendrons visite à nos homologues pour le week-end de Pentecôte. Les jeunes vont confectionner et vendre des gâteaux et une tombola sera mise en place afin de réduire le coût du séjour.

Le club est toujours à la recherche de jeunes ou moins jeunes, joueurs, dirigeants ou sponsors afin de venir renforcer nos équipes ou l'encadrement.

Vous pouvez dès à présent venir assister à quelques séances d'entraînement pour découvrir le club.

U7 (2012 - 2013) mercredi à 14h15, VACHERESSE ou LA CHAPELLE.

U9 (2010 - 2011) mercredi à 16h15, VACHERESSE ou LA CHAPELLE.

U11 (2008 - 2009) lundi à VACHERESSE, jeudi à LA CHAPELLE, 17h.

U13 (2007 - 2008) et U15 Féminines (2004, 2005, 2006, 2007) lundi à VACHERESSE, jeudi à LA CHAPELLE, 18 h 30.

U15 et U17 (2002 - 2003) mardi à VACHERESSE et Vendredi à LA CHAPELLE, 19h.

Séniors (à partir de 2001) mercredi et vendredi à VACHERESSE, 19h.

Renseignements :

CETTOUR JANET Raphaël, Président, 06 71 08 27 50

LEVE Henri, Responsable jeunes, 06 82 77 58 21

Courriel : cs2va.jeunes@icloud.com - Site : <http://scvacheresse-chevenoz.footeo.com>

Facebook : **CS Vacheresse Vallée d'Abondance – Section Jeunes**



Vie associative : Ski Club



Créé en 1983, l'association a accueilli cette année 38 enfants.

Le ski club est ouvert à tous les enfants de CHEVENOZ, scolarisés ou non à l'école, de 5 ans à 14 ans environ soit du niveau débutant au niveau de l'Etoile d'or.

Il y a également une section snow ainsi qu'un groupe compétition (à partir de l'Etoile d'or). Ce dernier a été créé en commun avec le ski club de VACHERESSE.

L'association permet de faire bénéficier d'un enseignement du ski aux enfants à des tarifs avantageux.

Les sorties skis sont organisées les samedis après-midi de la saison hivernale sur la station de LA CHAPELLE D'ABONDANCE.

Les cours sont dispensés par des moniteurs de l'ESF pendant 1 h 30. Après une pause goûter, les enfants skient avec les parents accompagnateurs du jour.

Les enfants ont également la possibilité de faire un stage de ski sur une semaine pendant les vacances de février.

En fin de saison, une remise des médailles acquises est organisée lors d'un buffet canadien.

Pour aider à son financement, l'association organise une soirée fondue géante en février ainsi qu'un concours de pétanque en nocturne **le samedi 08 juin 2019**.

Pour plus de renseignements : skiclubchevenoz@gmail.com

Alors d'ores et déjà nous vous disons à la saison prochaine !





Vie associative : Chablais Nordic



Nos plus vives félicitations au fils de Claude LAUSENAZ, Anthony, pour ses résultats au club sportif CHABLAIS NORDIC :

2018 : vainqueur du challenge régional U15 biathlon du comité Mont Blanc (sur 10 étapes), pour la seconde fois.

2019 : **3ème titre consécutif** au critérium régional du Mont Blanc U15 biathlon.

L'an prochain, il s'alignera en U17 sur le circuit national biathlon, très exigeant, sur quelques nationaux en fond et quelques GP si l'occasion se présente.

Anthony rentrera cet automne au pôle « espoirs » du comité Mont Blanc, au FAYET.



Info de la CCPEVA sur les transport scolaires

La communauté de communes Pays d'Evian-Vallée d'Abondance (CCPEVA) est en charge de la gestion des transports scolaires. En s'inscrivant aux transports scolaires, l'élève bénéficie du financement de la CCPEVA, seuls les frais de fonctionnement du service restent à la charge de la famille. L'an dernier, 2400 élèves ont emprunté quotidiennement les lignes de transports scolaires.

Nouveau: les inscriptions pour l'année 2019-2020 sont possibles en ligne, du 15 mai au 30 juin 2019.

Ce nouveau mode d'inscription en ligne dispense les parents de déposer ou d'envoyer le dossier à la CCPEVA.



TRANSPORT SCOLAIRE 2019-2020

INSCRIPTION EN LIGNE
AVANT LE 30 JUIN 2019

> sur www.cc-peva.fr
rubrique Transport scolaire

+ D'INFOS :
04 50 74 57 85 ou
transports@cc-peva.fr

Nos joies, nos peines en 2018

7 Naissances :



- HOULBERT Charly, le **6 février**.
- CHAFFANGE Léonie, le **27 février**.
- ARCHANT Gaspard, le **30 mai**.
- VERNAZ-PIEMONT Gabin, le **12 juillet**.
- GALLAY Chloé, le **2 septembre**.
- ALONSO Eliott, le **1 er décembre**.
- KURER Austin, le **24 décembre**.

4 Mariages :



- Nicolas ROESNER et Mélanie QUERRUE, le **9 juin**.
- Grégory MALLY et Emilie SCHULER, le **6 août**.
- Julien CONSIGNY et Anaïs JACQUIER, le **29 septembre**.
- Nicolas VITTU et Marina KREUS, le **22 décembre**.

5 Décès :

- KUIPERS Sijbe, le **12 juillet**.
- LAUNAY Françoise, veuve DUMONT, le **15 juillet**.
- DUBURQUE Henriette, le **19 juillet**.
- GAGNEUX Laura, le **5 août**.
- DUFFOUR Flavie, veuve BOFFELLI, le **13 octobre**.





Chevenoz, au fil du temps ...

Séance du Conseil Municipal du 6 juillet 1930

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal d'une circulaire préfectorale sollicitant des conseils municipaux de vouloir fixer pour leur commune le taux mensuel d'allocation comme assistance aux vieillards infirmes et incurables. Ce taux, qui est actuellement de 30 francs ne pourra dépasser 60 francs, autrement dit le surplus serait à la charge de la commune.

Le conseil, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, fixe le taux mensuel aux vieillards, infirmes et incurables à 40 francs, à l'exception de MERCIER François, 67 ans, dont le taux est porté à 60 francs par mois en attendant sa rentrée dans un asile de vieillards à LA TOUR ou à REIGNIER dont la demande est en cours.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal d'un certificat médical de Mr le Docteur LOCHON de THONON, médecin d'assistance, certificat prescrivant l'hospitalisation dans un asile de vieillards, soit LA TOUR ou REIGNIER, du nommé MERCIER François, inscrit à l'assistance médicale gratuite sous le numéro 25, ainsi qu'à l'assistance aux vieillards, étant indigent et sourd-muet âgé de 67 ans. **Cet indigent est même atteint d'une hernie volumineuse** et de ce fait incapable de tout travail.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire et décide donc la constitution du dossier pour l'admission de l'assisté dénommé ci-dessus dans un asile de vieillards à LA TOUR ou REIGNIER dès que possible, la commune s'engageant pour sa part dans la dépense. Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Séance du Conseil Municipal du 30 novembre 1930

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal que le chemin de grande communication n° 22 qui relie la route nationale n° 5 au Valais par MORGINS est demandée à être classée **route nationale** par plusieurs communes du canton d'EVIAN et du canton d'ABONDANCE.

Le conseil, attendu que le but du chemin de communication n° 22 est de relier la route nationale n° 5 au Valais par EVIAN, ABONDANCE, CHATEL et MORGINS, demande instamment que ce chemin soit classé comme route nationale **et que l'entretien en incombe à l'Etat.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.